

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 52 (1916)
Heft: 21

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

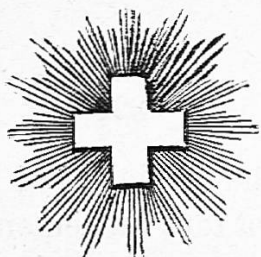
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *L'éducation civique dans une démocratie.* — *Intérêts de la Société.*
CHRONIQUE SCOLAIRE : *Vaud.* — PARTIE PRATIQUE : *Géographie locale.* —
Langue maternelle : Mon pays. — *Civisme : La patrie.* — *L'enseignement*
expérimental de l'agriculture à l'école primaire.

L'ÉDUCATION CIVIQUE DANS UNE DÉMOCRATIE

Il ne faudrait pas croire que le mouvement actuel en faveur de l'éducation civique soit particulier à la Suisse. Il s'est manifesté, parfois même avec plus de force encore, en Allemagne, en France, dans les Pays-Bas, en Danemark, en Angleterre; etc., où il a donné lieu à de nombreuses publications. En même temps, par la discussion étendue qu'il a provoquée, ses diverses tendances ont apparu plus clairement. Chez nous, depuis longtemps, les connaissances civiques figurent au programme des examens fédéraux de recrues, que M. Buisson citait il y a peu de temps en exemple à la Chambre française. Aujourd'hui, on veut aller plus loin. Ce n'est plus seulement d'un enseignement spécial d'instruction civique, de la connaissance de notre organisation politique, qu'il s'agit. La motion Wettstein au Conseil des Etats vise plus haut; le débat porte maintenant sur *l'éducation civique*, c'est-à-dire, comme on l'a définie, sur l'éducation du sentiment national et social, matière dont le champ est autrement plus vaste et l'action sur les esprits beaucoup plus profonde.

En revanche, si l'on a fortement étendu les limites de la question, il s'en faut qu'elles se soient précisées. L'entente peut assez facilement se faire sur le programme de l'instruction civique,

considérée comme branche spéciale, sur la méthode à suivre dans cet enseignement. Il en va tout autrement de l'éducation civique; ici les points de vue diffèrent, même fortement, car il ne s'agit plus seulement de faits, d'articles de la constitution ou de lois à expliquer, mais d'une tendance, d'un but d'une portée beaucoup plus générale, et qui consiste, en fin de compte, à former l'esprit public. Ainsi comprise, l'éducation civique ne s'arrête pas à la jeunesse scolaire, elle s'adresse aussi aux adultes par la voie de la presse, des livres, des conférences, etc.

L'intention étant ainsi nettement accusée, ce façonnement des esprits, cette emprise sur la mentalité collective pouvant avoir de graves conséquences, il est indispensable, avant toute chose, de s'expliquer, de s'entendre sur le programme à établir, sur les principes essentiels qui seront inscrits à la base de l'éducation civique, ainsi que sur les tendances auxquelles elle obéira. Nous sommes tous d'accord qu'elle doit tendre à faire de l'homme un être social et pour cela, combattre énergiquement l'égoïsme des particuliers et même des associations, des collectivités restreintes, lorsqu'il met obstacle à l'intérêt du plus grand nombre. Dans notre société moderne, l'âpreté au gain, la soif de jouir sont, pour beaucoup, l'unique mobile de la vie; il faut donc réagir avec force contre ces entraînements, en enseignant aux hommes les devoirs de la solidarité, les obligations qui découlent, pour chacun de nous, de l'organisation en société, la nécessité d'apporter notre contribution personnelle aux tâches communes et de travailler au bien de l'ensemble.

Il ne faut pas se dissimuler toutefois que, dans l'application, on verra se heurter les conceptions divergentes qui, aujourd'hui plus que jamais, donnent lieu à des discussions passionnées. Etatistes et individualistes, centralisateurs et fédéralistes vont se trouver aux prises, et il est essentiel de savoir dans quel sens s'orientera notre enseignement civique, développé et renouvelé. La démocratie suisse est la plus avancée qui existe; rien de semblable ne se rencontre ailleurs dans le monde; pour la formation du citoyen, nous ne devons donc calquer nos méthodes sur celles d'aucun autre peuple.

Lorsqu'on discute l'éducation civique, on a coutume de citer le Dr Kerschensteiner, le distingué pédagogue de Munich, qui est l'un de ceux qui ont le plus publié sur la question et dont les écrits ont eu le plus d'influence en Allemagne. Si l'on doit louer sincèrement la direction qu'il a donnée à l'enseignement professionnel dans la capitale bavaroise et les résultats qu'il a obtenus, il s'en faut de beaucoup que nous puissions souscrire à ses théories en matière d'éducation civique. D'après le Dr Kerschensteiner, l'enfant doit être essentiellement élevé en vue de son rôle dans la communauté ; il doit apprendre à s'y subordonner volontairement, à lui faire le sacrifice de sa personne ; les vertus à lui inculquer sont avant tout celles du dévouement et du désintéressement ; dès l'école, par l'organisation du travail en commun, il faut qu'il se sente enrôlé dans un grand système économique ; pénétrons-le d'abord de ses devoirs envers la communauté, ensuite seulement on lui parlera de ses droits. Il est clair que, de là, à la subordination complète de l'individu à l'Etat, au régime du dictateur romain, il n'y a qu'un pas.

Nous ne pouvons, nous républicains, accepter cette conception de l'Etat sauveur, de l'Etat omnipotent et infaillible, dans lequel le citoyen ne compte que pour un numéro, de l'Etat à la Treitschke qui doit s'étendre constamment par la guerre et par la conquête, en écrasant les peuples plus faibles. Un tel enseignement civique permet sans doute la glorification des empires et des monarques, mais il conduit aussi à la justification du despotisme, de la raison d'Etat et du principe suivant lequel la nécessité ne connaît pas de loi, c'est-à-dire aux pires abus. Non, ces théories, renouvelées de l'antiquité, n'ont pas leur place dans l'enseignement donné aux fils des citoyens suisses.

Par rapport aux individus, l'Etat n'est pas une entité préexistante. Dans une démocratie, il existe et il est organisé par la libre volonté des citoyens. Il n'est pas indépendant ou au-dessus de la nation, mais s'identifie avec elle dans le but qu'il poursuit, dans son droit et dans sa morale. Loin de comprimer les initiatives individuelles, il doit au contraire assurer un ordre de choses qui leur permette de s'épanouir librement et, suivant les circonstances, savoir les

grouper, les réunir en un seul faisceau, pour une fin déterminée, en vue du bien de l'ensemble. C'est sur ces bases que s'est fondée et développée la Confédération. Il semble même, toute mesure gardée, que dans l'enseignement civique, l'étude des droits du citoyen doit précéder celle des devoirs, car la connaissance des droits garantis par la Constitution et les lois, en donnant au jeune homme une idée plus haute de sa dignité et de sa responsabilité, lui fera mieux comprendre ses devoirs et l'obligation qu'il a de les remplir.

On voit donc combien différente est l'éducation civique dans une démocratie et dans une monarchie où les droits politiques des citoyens comptent pour si peu de chose ; combien aussi serait dangereuse la mise en pratique des idées du Dr Kerschensteiner, qui aboutirait, en fin de compte, à faire de l'école un instrument entre les mains de l'Etat, pour rendre le peuple plus docile et plus facile à gouverner. En Suisse, le but de l'éducation civique est, avant tout, de former le citoyen républicain.

Quant à l'organisation politique de la Suisse, aux rapports entre la Confédération et les cantons, l'enseignement civique doit les exposer sur la base de notre droit public et de la Constitution, étudiée non seulement dans son texte, mais dans son histoire, qui fera mieux comprendre l'esprit et le caractère véritable de nos institutions. Il prendra pour devise le principe proclamé par M. Motta lorsque, parlant à Bellinzone, le 1^{er} août 1915, comme président de la Confédération, il disait : La Confédération est une réunion de peuples libres, faits pour échanger leurs qualités propres, pour apprendre les uns des autres, pour s'entendre et pour s'aimer. D'ailleurs, il est d'ores et déjà entendu que l'extension de l'éducation civique, tout en étant encouragée et aidée par la Confédération, ne comportera pas un accroissement de ses compétences dans le domaine scolaire, et que rien ne sera changé aux articles 27 et 27 *bis* de la Constitution fédérale, qui laissent aux cantons la direction, l'organisation et la surveillance de l'instruction publique.

Pour favoriser la diffusion de l'éducation civique, on projette la publication de recueils de documents, d'ouvrages traitant en particulier des questions relatives à la méthodologie qui, dans ce

domaine, est encore loin d'être fixée. Pour que cette œuvre aboutisse, il faudra que les Commissions qui en seront chargées comprennent des représentants de toutes les parties de la Suisse, et que, placées en face des différentes tendances, elles sachent garder la mesure.

La tâche n'est pas insurmontable. Le patriotisme suisse est indépendant de ces divergences; il plane au-dessus de nos luttes politiques, qui ne peuvent en rien l'atteindre et l'altérer. Il puise sa source dans la configuration même de notre sol, dans son cadre naturel, merveilleux entre tous, dans son unité géographique qui enseigne aux différents groupes de population l'intérêt, la nécessité qu'il y a pour eux de vivre en paix et de former un solide corps de nation. Il est fondé sur notre histoire, qui n'est pas une série de biographies de rois et de princes, mais une histoire morale, l'histoire de petits peuples luttant pour leur indépendance, sur le récit des hauts faits de nos ancêtres, dont le dévouement à la cause commune nous pénètre d'une gratitude infinie. Il repose enfin sur l'attachement profond à nos institutions, qui ont et devront toujours avoir pour objectif de donner au citoyen le maximum de libertés compatibles avec l'intérêt général.

C'est en inculquant cette notion fondamentale qu'en Suisse l'amour de la patrie se confond avec l'amour de la liberté et du progrès, en prouvant que la mission de la démocratie doit être de répandre les lumières dans toutes les classes de la population, d'assurer la protection des faibles, des petits, des humbles, et de faire passer dans les lois les principes de la solidarité sociale, que l'enseignement civique remplira vraiment son but et qu'il fera œuvre bienfaisante et utile. Pour aller au cœur, il doit partir du cœur. Et c'est ainsi qu'il contribuera à diriger notre patrie vers un idéal toujours plus élevé, à en faire vraiment une république fraternelle, suivant la belle expression de M. Motta dans un autre discours récent, c'est-à-dire un gouvernement populaire aspirant toujours à plus de justice et à plus d'égalité, une nation où les races diverses, mêlant leur génie et leurs aspirations, pourront marcher ensemble en se donnant la main.

W. ROSIER.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Caisse de secours de « La Romande ».

Le trésorier-gérant vient de recevoir en faveur de la Caisse de secours de « La Romande » les sommes suivantes :

- | | |
|--|-----------|
| a) Don des Imprimeries Réunies, part votée par l'assemblée des actionnaires | Fr. 50.— |
| b) De la maison Payot & C ^{ie} , versement annuel, suivant convention | Fr. 500.— |

Nos remerciements aux généreux donateurs.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

(précédemment Caisse de Rentes Suisses), à Zurich. Le Conseil de surveillance, dans sa séance du 6 mai 1916, a approuvé les comptes et le compte-rendu de la Société pour l'exercice de 1915.

La somme des nouvelles assurances de capitaux contractées dans le courant de l'exercice s'élève à fr. 18 166 724 et celle des assurances de rentes annuelles à 157 060 fr. L'accroissement net des capitaux assurés est de fr. 3 920 357 et celui des rentes assurées de fr. 57 261 La somme totale des capitaux assurés à la fin de l'année 1915 s'élève à fr. 299 328 182 et celle des rentes assurées à la même époque à fr. 3 760 483. Les fonds totaux de la Société atteignent le chiffre de fr. 157 355 810.

Le total des bonis de l'exercice est de fr. 3 182 418 dont fr. 3 152 418 ont été versés au fond des excédents des assurés.

Le Conseil de surveillance a décidé de distribuer des dividendes pour l'année 1916, aux assurés du service principal et aux assurés de l'Assurance Populaire, aux mêmes taux qu'en 1915.

Pour les assurances du groupe I (assurances conclues avant le 1^{er} mai 1890), les *rentes-bénéfice* à distribuer en 1916 s'élèvent en moyenne à 54,7 % de la prime pour les assurances vie entière et à 64,9 % de la prime pour les assurances mixtes.

Pour les assurances du groupe II (assurances conclues depuis le 1^{er} mai 1890), la part des excédents se monte pour la *rente-bénéfice* à 91 % de la prime ;

Pour le dividende progressif, à 2,8 % de la somme des primes qui doit participer aux bénéfiques.

Pour les assurances populaires *avec examen medical*, la part d'excédent se monte à 34,6 % de la prime.

Pour les assurances populaires *sans examen médical*, la part d'excédent se monte à 38,5 % de la prime.

Des excédents sont répartis aux assurés du service de l'Assurance Populaire à partir de la troisième année d'assurance sous forme d'un dividende constant.

Pour 1917, dans les deux divisions, les mêmes taux de dividendes que pour 1916 seront maintenus.

Ainsi que le savent nos lecteurs, la dite Société fait à ses assurés, membres de la Société pédagogique romande, des conditions spéciales et très avanta-

geuses. Nous ne pouvons que la leur recommander chaleureusement. (Voir aux annonces.)

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Œuvre des prisonniers de guerre. — Le corps enseignant vaudois a maintenant à sa charge 125 collègues français prisonniers en Allemagne, dans huit camps différents. Ils ont été répartis dans le canton par le Bureau des maîtres primaires, proportionnellement à l'importance des sections.

Les demandes se font de jour en jour plus pressantes et dénotent chez nos collègues prisonniers une situation toujours plus pénible, autant et peut-être plus au point de vue matériel qu'au point de vue moral.

Il paraît que plusieurs des groupes organisés dans le canton se découragent, parce que, ne recevant pas de réponse, ils doutent de l'efficacité de leurs efforts à apporter un peu de soulagement à nos collègues malheureux. Notre Bureau ne voit pas qu'il y ait lieu à se laisser aller au pessimisme. Les réponses qu'il reçoit et les renseignements qu'il obtient, prouvent que notre œuvre est vivement appréciée et que nos amis prisonniers en sont des plus reconnaissants. Il est décidé d'ailleurs de faire une enquête pour chaque cas qui lui sera signalé, où le prisonnier n'aurait encore jamais répondu ou aurait cessé de répondre.

Jusqu'à maintenant, il connaît les noms de 17 prisonniers qui n'ont encore jamais donné signe de vie et de 5 qui ne répondent plus. Pour ces 22, il pense qu'il faut cesser momentanément tout envoi. Il a déjà fait ou fera auprès des commandants des camps les démarches nécessaires pour savoir ce que sont devenus ces collègues.

Le Bureau a expédié : 140 colis de vivres, 22 paquets de vêtements, 1464 brochures, 550 volumes. 20 prisonniers sont au bénéfice d'un abonnement de pain de 1 ou 2 kg. par semaine. Il est entendu que ces chiffres ne concernent que les envois passant par notre Bureau; ils ne donnent qu'une idée très faible des quantités envoyées : les 30 groupes de Lausanne et ceux d'autres villes font leurs envois régulièrement et directement par l'intermédiaire de la Croix-Rouge.

Les lettres touchantes et pleines de reconnaissance que le Bureau reçoit chaque jour de nos prisonniers ne peuvent que nous engager à persévérer dans notre entreprise.

Ajoutons que le Bureau a dépensé jusqu'à ce jour fr. 180, somme qui doit être couverte par les sections; ces dernières versent fr. 0,20 par membre. En outre, un don de fr. 150 provenant des écoles primaires de la Corse a permis de satisfaire à quelques demandes pressantes et coûteuses.

Continuons donc avec courage et plaisir cette œuvre de charité et de fraternité que nous avons entreprise. Nous saisissons l'occasion pour remercier bien sincèrement le Bureau des maîtres primaires pour toute la peine qu'il s'est donnée jusqu'à aujourd'hui pour accomplir son travail.

L. G.

**** Immatriculation des instituteurs à l'Université.** — Presque toute la séance du 11 mai a été prise, au Grand Conseil, par la discussion en second débat de l'article de la loi sur l'enseignement supérieur qui règle

ce qui concerne l'immatriculation à l'Université¹. Jusqu'à quel point le brevet d'instituteur primaire doit-il légitimer cette immatriculation, à côté du baccalauréat et des diplômes équivalents ? Le rapporteur de la commission, M. le Dr Dind, le chef du Département de l'Instruction publique, M. Chuard, et de nombreux députés, ont pris part au débat, soulevé par une proposition de M. Panchaud, tendant à prévoir dans la loi même, et moyennant certaines garanties, la possibilité de l'immatriculation des instituteurs. A une très forte majorité, le Grand Conseil a adopté la proposition déjà inscrite au projet. C'est le règlement qui fixera les conditions auxquelles les porteurs du brevet d'enseignement primaire pourront être immatriculés. Mais les déclarations faites permettent d'affirmer qu'il sera tenu compte de ce qu'il y a de légitime dans la demande de la Société pédagogique vaudoise.

Le problème devant lequel se trouvait le Grand Conseil était extrêmement complexe, et tous les côtés en ont été mis en lumière. Il faut envisager le niveau de l'enseignement universitaire, qui peut être abaissé si la porte est trop largement ouverte à des élèves insuffisamment préparés pour cet enseignement ; les besoins de l'école primaire, qui n'a pas intérêt à se voir abandonnée par ses éléments les plus distingués ; l'importance qu'il y a, d'autre part, à faciliter l'accès de l'enseignement supérieur à des jeunes gens très capables, que seules les circonstances de milieu ou de fortune ont empêchés de suivre la voie qui y mène ; les facilités accordées dans d'autres cantons et qui permettent à un instituteur d'être immatriculé à Lausanne après l'avoir été à Berne, etc.

On a essayé de placer le débat sur le terrain d'un conflit entre les idées démocratiques et les idées contraires. C'était une erreur. La question doit être examinée et l'a été au point de vue des nécessités de l'enseignement. Comme on l'a fait remarquer, le besoin primordial de la démocratie, c'est que les études soient fortes et que ceux qui en bénéficient donnent au pays des hommes parfaitement qualifiés pour les fonctions auxquelles ils se destinent, qu'ils sortent de l'Ecole normale ou d'ailleurs.

La loi a été adoptée en troisième débat, à l'unanimité, après une discussion générale à laquelle plusieurs orateurs du Conseil ont pris part. Le sens des déclarations faites au sujet des instituteurs primaires a été précisé, et M. Wulliamoz, au nom des députés de la campagne, a prononcé des paroles bienveillantes et justes, auxquelles le Grand Conseil a applaudi. (La Revue.)

¹ Voici cet article *in extenso* :

ART. 27. Pour être immatriculé, le candidat doit être porteur d'un baccalauréat, d'un certificat de maturité ou de toute autre attestation donnant accès aux examens des diverses facultés ou écoles.

S'il n'a pas reçu l'instruction secondaire dans le canton de Vaud, il doit présenter des pièces établissant qu'il se trouve dans les conditions exigées dans le canton ou pays dont il est originaire (ou dans lequel il a fait ses études) pour entrer dans une université.

Dans les cas douteux, le bureau de l'Université peut prendre l'avis des diverses facultés ou écoles intéressées.

Il y a recours au Département de l'Instruction publique.

Les étudiants régulièrement ex-matriculés d'une autre université, sont admis de droit dans celle de Lausanne. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

PARTIE PRATIQUE

GÉOGRAPHIE LOCALE (Suite.)

Les environs de mon village. — Une tuilerie.

I. Dans le voisinage de mon village, sur le territoire de la commune de G^m, se trouve une *tuilerie*. On aperçoit de très loin sa haute *cheminée*. L'automne dernier, papa, ayant eu besoin de *drains* pour l'*assainissement* de l'un de nos champs, et de *tuiles* pour recouvrir en partie le toit de notre ferme, m'a conduit à cette tuilerie lorsqu'il est allé y faire ses emplettes.

Le *tuilier*, homme poli et obligeant, très heureux d'avoir effectué une bonne vente, nous a permis de visiter ses *installations*.

Les *réserves d'argile* ou *terre glaise* s'étendent tout autour de la tuilerie. Les *ouvriers* amènent cette terre à l'intérieur de l'*usine* à l'aide de *brouettes*. Ils la débarrassent des *cailloux* et des *impuretés* qu'elle peut contenir ; ils l'*arrosent* et la *pétrissent* pour la rendre plus *malléable*. L'argile ainsi préparée est *moulée* en briques, en tuiles, en drains de diverses formes et diverses grandeurs.

II. Les briques, les tuiles et les drains étant *façonnés*, on les place dans le *séchoir*, lieu bien *aéré*, où la terre glaise laisse *évaporer* une grande partie de l'eau qu'elle contient. Du séchoir, les pièces en fabrication passent dans le *four*, où une *cuisson* prolongée les durcit. C'est dans le four que les briques échangent leur *terne couleur gris-jaunâtre* contre une gaie couleur *rouge*. Pour imiter les tuiles *anciennes*, on revêt les tuiles neuves d'un *enduit* spécial, d'une *teinte brun-sombre*.

Après avoir visité la tuilerie avec mon père, je suis rentré à la maison *juché* sur un chargement de belles tuiles neuves, très heureux des nouvelles connaissances que j'avais acquises. Je pourrai désormais expliquer à mes petits camarades où et comment se fabriquent les tuiles, les briques et les drains.

DICTÉES : 1. La tuilerie est un endroit où l'on fabrique des tuiles, des briques et des drains. Les réserves d'argile sont autour de l'usine. On arrose la terre glaise, on la pétrit pour la rendre molle, puis on en façonne divers objets qui passent du séchoir dans le four.

2. Les tuiles sont dures et imperméables. Elles ont en général une belle couleur rouge, très gaie. Quelquefois on imite les tuiles anciennes en recouvrant les tuiles neuves d'un enduit brun-sombre. Les tuiles recouvrent les toits de nos maisons et de nos édifices. Dans certains endroits, on se sert aussi d'ardoises pour couvrir les bâtiments.

C. ALLAZ-ALLAZ.

LANGUE MATERNELLE (Suite.)

Mon pays.

Vocabulaire Pasche, Chap. IX et X.

I. LECTURES, DICTÉES : 1. La Suisse est un beau pays. Les nombreux touristes qui la visitent, admirent ses sommets neigeux, ses glaciers étincelants, ses rochers abrupts et escarpés, ses vallées profondes, ses gorges étroites, ses torrents écu-

meux, ses cascades argentées, ses lacs bleus, ses forêts verdoyantes, ses grasses prairies, ses champs, ses vignobles, ses villes et ses villages prospères.

2. La Suisse est ma patrie. C'est là que je suis né. C'est là que vivent tous ceux que j'aime : mes bons parents, mes oncles et mes tantes, mes cousins et mes cousines. C'est là que se trouve mon école. C'est là que sont mes petits camarades avec qui je m'amuse tous les jours. La Suisse est la plus belle des patries, je l'aime de tout mon cœur et si, un jour, des ennemis venaient l'attaquer, je la défendrais avec courage.

Revision : Accord des qualificatifs.

II. LES MOTS : La Suisse, une Suisse, l'Helvétie, un touriste, le sommet, le glacier (la glace), le rocher (le roc), la vallée (le val, le vallon), la gorge, le torrent, la cascade, le lac, la forêt, la prairie, le champ, le vignoble (la vigne), la ville, la cité (le citadin), le village (le villageois), la patrie, le cœur, l'ennemi.

Les qualificatifs : beau (bel, belle), nombreux, neigeux, abrupt, escarpé, profond, étroit, argenté, bleu, verdoyant, gras (grasse), prospère, joyeux, écumeux, étincelant.

Les synonymes : le sommet, la cime, le faite, le pic, le piton, l'aiguille, la dent. — La cataracte, la chute, la cascade.

III. LES IDÉES : Qu'est-ce que la Suisse ? La Suisse est-elle votre patrie ? Que signifie le mot « patrie » ? Qu'est-ce qu'un touriste ? Qu'est-ce qu'un sommet neigeux ? un glacier ? un rocher abrupt ? une vallée ? un torrent ? une gorge ? une cascade ? un lac ? un vignoble ? Pourquoi la Suisse est-elle visitée chaque année par de nombreux touristes ? Pourquoi aimez-vous la Suisse ? Pourquoi faut-il aimer sa patrie ? Comment appelle-t-on celui qui aime sa patrie et se dévoue pour elle ? (Un patriote). Connaissez-vous un patriote vaudois ? (neuchâtelois, genevois, bernois ? etc.) ? Quels sont vos devoirs envers la patrie ? Comment est le drapeau suisse ? le drapeau vaudois ? genevois ? neuchâtelois ? bernois ? etc.

IV. IDÉE MORALE : La patrie, c'est la grande famille. — Aime Dieu par-dessus tout. Mais, après Dieu, que rien ne te soit plus cher que la patrie (Ours Balthasar, avoyer lucernois.) — Aime ta patrie de toutes tes forces, cher enfant, instruis-toi, afin de devenir un citoyen digne de la servir et capable de la défendre.

V. EXERCICES DE GRAMMAIRE, DE VOCABULAIRE ET DE STYLE.

Le verbe à la première personne du singulier.

Première observation : Lettre finale s.

	Etre.	Avoir.	Jouer.
Présent :	Je suis	—	—
Imparfait :	J'étais	j'avais	je jouais
Passé simple :	Je fus	j'eus	—
Conditionnel :	Je serais	j'aurais	je jouerais

Deuxième observation : Lettre finale e.

Présent :	—	—	je joue
-----------	---	---	---------

Troisième observation : Lettre finale i.

Présent :	—	j'ai	—
Passé simple :	—	—	je joua
Futur :	Je serai	j'aurai	je jouer

Quatrième observation : Lettre finale x.

On écrit : Je veux (de vouloir), je peux (de pouvoir).

Remarques (tableau noir).

S A la première personne du singulier, le verbe se termine généralement par la lettre **S**.

Exceptions :

i La lettre finale est un **i** :

- au présent du verbe avoir ;
- au passé défini des verbes en **er** ;
- au futur de **tous** les verbes.

e La lettre finale est un **e** :

- au présent des verbes en **er**.

x Quelquefois, la lettre finale est un **x**.

Avec je, jamais t.

DEVOIRS : Le matin. Je me (laver) de bonne heure. Je me (débarbouiller) avec soin. J'(embrasser) mes parents, mes frères et mes sœurs. Je (repasser) mes leçons. Je (déjeuner) puis je me (rendre) gaîment à l'école.

Mettez les verbes à la première personne du présent.

Autrefois. Quand j'(être) petit, j'(aller) à l'école. Je (compter), j'(écrire), j'(épeler), je (dessiner), je (chanter), je (répéter) mon livret. Quand j'(être) tout petit, j'(avoir) peur du loup, du tonnerre et de croque-mitaine.

Mettez le devoir à la première personne de l'imparfait.

Divico. Je (être) un chef plein de courage. A la tête de quelques centaines d'Helvétès, je (pénétrer) dans les Gaules, j'y (rencontrer) une armée romaine, je la (battre), je la (faire = fis) passer sous le joug. Après cette victoire, je (rentrer) dans mon pays.

Mettez ce devoir à la première personne du passé simple.

Tel père, tel fils. Quand je (être) grand, je (être) un paysan comme mon père. Je (labourer) la terre, je (semmer) le grain, je (faire) les foins et la moisson, je (cultiver) ma vigne et mon jardin, je (soigner) mon bétail. J'(avoir) des poules, un chien et des chevaux.

Mettez les verbes à la première personne du futur.

Si... ! Si, au lieu d'être un enfant de la ville, j'étais un enfant des champs, je (garder) les vaches dans le pré, je (faire) des feux de broussailles, je (cuire) des pommes sous la cendre, je me (tailler) des flûtes dans les tiges de roseaux, je (chanter), je siffler, je (faire) claquer mon fouet.

Mettez les verbes à la première personne du conditionnel.

Orgétorix était un homme riche et puissant. Il avait de nombreux esclaves. Il possédait d'immenses troupeaux. Néanmoins, il n'était pas satisfait de son sort. Il voulait se faire roi des Helvètes. Malheureusement pour lui, on devina ses projets. Pour ne pas être brûlé vif, c'était la peine réservée aux Helvètes qui aspiraient à la royauté, il se donna la mort.

Mettez le devoir à la première personne du singulier : J'étais un homme riche, etc...

Les bêtes utiles. (*Présent.*) La libellule : Je (**happer**) les insectes. — La coccinelle : Je (**détruire**) les pucerons. — L'araignée : J'(**attraper**) les mouches. — Le hibou : Je (**dévor**) les souris. — Le moineau : Je (**saisir**) le hanneton.

Les bêtes nuisibles. (*Imparfait.*) Le hanneton : Je (**dévor**) les feuilles. — La guêpe : Je (**ronger**) les fruits. — La souris : Je (**grignoter**) les grains. — Le puceron : Je (**sucer**) la sève des plantes. — Le renard : Je (**chasser**) les levrauts.

Les fleurs du printemps. (*Passé simple.*) La violette : Je me (**cache**) le long des haies. — Le muguet : J'(**embaumer**) les bois. — Le lilas : Je (**remplir**) l'air de suaves senteurs. — Le bouton d'or : J'(**émailler**) la prairie. — La pâquerette : Je (**réjouir**) le regard. — La rose : Je (**être**) l'ornement des jardins.

Quand le printemps sera revenu. (*Futur.*) Le papillon : Je (**voltiger**) dans la prairie. — L'abeille : Je (**butiner**) le miel des fleurs. — L'araignée : Je (**filer**) ma toile. — La grenouille : Je (**nager**) dans la mare. — Le pinson : Je (**construire**) mon nid. — Le grillon : Je (**crier**) dans le sillon.

Le cours d'eau. Notre pays possède de hautes cimes, couvertes de neige et de glace. En fondant au soleil, cette neige et cette glace donnent de l'eau qui coule en petits ruisseaux sur les pentes des montagnes.

Quand le cours d'eau descend de la montagne, il prend le nom de torrent. Il saute, il bondit, il se précipite avec bruit de rocher en rocher et forme mille cascadelles blanchissantes d'écume. Quand il arrive dans la plaine, il se calme. Son cours est paisible. Il traverse des champs cultivés, de vertes prairies, des villes, des villages. Il se cache dans les bois, il fait marcher la roue d'un moulin, il abreuve les troupeaux.

La rivière est ... (un cours d'eau). Elle sort ... (d'une source). L'endroit où elle se jette ... (dans un lac ou dans une autre rivière s'appelle l'embouchure). La rivière a ... (sa rive gauche et sa rive droite). Les ruisseaux qui viennent s'y jeter ... (sont ses affluents). Les berges sont ... (les talus qui bordent son lit). On traverse la rivière ... (sur des ponts). A certains endroits peu profonds... (on peut la passer à gué). Après des pluies trop abondantes, il arrive parfois que... (la rivière déborde). Elle inonde alors ... (les campagnes) et ravage ... (les cultures).

Vocabulaire : La source, l'embouchure, le lit, le cours, la rive, le bord, la berge, le rivage, le ruisseau, le torrent, un affluent, un confluent, le courant, un rapide, un remous, un tourbillon, un coude.

Proverbes : L'eau va toujours à la rivière. — Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

I. RÉCITATION : **Mon pays** (par A. VINET .

O mon pays, mon cher pays !
Je tiens à toi par l'espérance,
Plus encore par mes souvenirs !
Témoin des jeux de mon enfance,
Je t'ai dû mes premiers plaisirs ;
Tu me rappelles mon bon père,
Mes premiers, mes meilleurs amis,
Les soins, les baisers de ma mère,
O mon pays, mon cher pays !

Image de la vie (par M^{me} TASTU).

« Où va le volume d'eau
Que roule ainsi ce ruisseau ? »
Dit un enfant à sa mère.
« Sur cette rive si chère,
D'où nous le voyons partir
Le verrons-nous revenir ? »
— « Non, mon fils, loin de sa source
Ce ruisseau fuit toujours !
Et cette onde, dans sa course,
Est l'image de nos jours. »

A. REGAMEY.

CIVISME

DICTÉES : 1. **La patrie.**

La patrie, c'est ce qui fait battre nos cœurs, c'est l'unité de notre territoire et de notre indépendance, c'est la gloire de nos pères, c'est la communauté du nom, c'est la grandeur de la liberté ! La patrie, c'est l'azur de notre ciel, c'est le doux soleil qui nous éclaire, les cours d'eau qui nous arrosent, les forêts qui nous ombragent et les terres fertiles qui s'étendent sous nos pas ! La patrie, c'est tous nos concitoyens, grands ou petits, riches ou pauvres ! La patrie, c'est la nation que nous devons aimer, honorer, servir et défendre de toutes les facultés de notre intelligence, de toutes les forces de nos bras, de toute l'énergie et de tout l'amour de notre âme ! — CORMENIN.

2. **L'amour de la patrie.**

L'amour de la patrie est aussi *énergique* et aussi *vivace* dans le cœur de l'homme que l'amour de la famille, dont il paraît être une conséquence et comme une *extension naturelle*. Nous aimons la terre qui nous a vus naître, à laquelle se *rattachent* nos premiers souvenirs, comme nous aimons notre mère. Ce n'est pas seulement à cause de nous que nous l'aimons, mais aussi à cause de nos *ancêtres*, parce que la patrie, c'est la terre où ils sont nés, où ils ont vécu, où ils ont souffert comme nous, qu'ils ont arrosée de leurs sueurs, défendue au prix de leur sang et dans le sein de laquelle reposent leurs cendres. Héritiers de leurs idées, de leurs traditions, de leurs mœurs, de leurs lois, nous le sommes aussi des biens

qu'ils nous ont légués, de la puissance matérielle qu'ils ont créée par un labeur continu. — E. RENAN.

ORTHOGRAPHE. *Energique et vivace* : le féminin de ces adjectifs ? — *Naturelle* : dire comment les adjectifs en *el* forment leur féminin. — *Dont il paraît* : la fonction de *dont* ? — *Qui nous a vus naître* : la fonction de *nous* ; justifier l'orthographe du participe ; donner les principales irrégularités du verbe *naître*. — *Se rattachent* : quelle espèce de verbe ? Pourquoi est-il au pluriel ? — *Ancêtres* : le sens de ce mot ? — *Ils sont nés* : justifier l'orthographe du participe. — *Où ils ont vécu... souffert* : justifier l'orthographe de ces participes. Les principales irrégularités des verbes *vivre* et *souffrir* ? — *Qu'ils ont arrosée* : analyser *qu'*. Pourquoi *arrosée* au féminin singulier ? — *Dans le sein de laquelle reposent leurs cendres* : donner le sens de cette phrase. — *Nous le sommes* : *le*, quelle espèce de mot ? sa fonction ? — *Qu'ils nous ont légués* : analyser *qu'*, *nous* ; justifier l'orthographe du participe. — *Qu'ils ont créée* : la fonction de *qu'*. Pourquoi *créée* au féminin singulier ?

RÉDACTION : **Notre Patrie.**

SOMMAIRE : Expliquez et développez cette pensée : « Il faut aimer notre patrie comme une mère. »

SUJET TRAITÉ : Si l'on m'eût donné, il y a quelques années, cette pensée à développer, assurément j'aurais été fort embarrassé. Emporté par la légèreté naturelle de mon âge, j'avoue qu'alors le mot de Patrie n'éveillait en moi aucune attention sérieuse.

Mais j'ai grandi et la réflexion est venue avivée encore par les temps terribles que nous traversons. Aussi, aujourd'hui, grâce à mes lectures, grâce aux leçons de mes parents et de mes maîtres, je puis enfin parler de la patrie, et expliquer pourquoi nous devons l'aimer comme notre mère.

La patrie ! ah ! dans ma petite idée d'enfant, je trouve que c'est quelque chose de grand, de noble ; quelque chose de sacré qui fait battre nos cœurs comme le nom si doux de notre mère. Car, c'est une mère aussi, la patrie, et cette mère généreuse, sans cesse occupée de notre bonheur, mérite à tous égards notre amour et notre respect. Après Dieu, après notre famille, nous n'avons rien de plus cher, rien de plus précieux que la patrie. N'est-elle pas la terre bénie où reposent nos aïeux, où sont nés nos parents ? le sol qui nous a vus naître nous-mêmes ?

Oui, la patrie est tout pour nous en ce monde. C'est la maison où nous trouvons un abri, l'école où nous apprenons nos devoirs, les champs où croît le blé, les vergers où mûrissent les fruits. La patrie enfin, c'est le pays tant aimé et préféré à tous les autres, où tous, petits et grands, nous vivons rassemblés, soumis aux mêmes lois et aux mêmes coutumes. Elle nous comble chaque jour de mille bienfaits, et par une juste reconnaissance, nous devons l'aimer comme notre mère, c'est-à-dire de toutes nos forces. Si nous ne sommes pas d'âge encore à lui donner nos sueurs, à verser pour elle le sang de nos veines, du moins nous pouvons déjà travailler sans relâche à nous rendre dignes d'elle.

Et quand nous serons enfin devenus des hommes, si cette chère patrie réclame le secours de nos bras, nous répondrons à son appel, et guidés par le sentiment

de l'honneur et du devoir, nous saurons, à notre tour, la défendre avec courage au péril même de notre vie.

L'ENSEIGNEMENT EXPÉRIMENTAL DE L'AGRICULTURE A L'ÉCOLE PRIMAIRE (Suite.)¹

Les engrais : fumier, engrais chimiques.

Le fumier : constitution, fermentation.

a) Constater que le fumier frais est constitué par le mélange de la paille des litières avec les déjections solides et liquides des animaux, en remarquant que la paille étant creuse se trouve intimement mêlée à ces déjections.

b) Observer un tas de fumier dans une cour de ferme bien tenue, et se rendre compte des circonstances dans lesquelles il fermente : action de l'air, échauffement, dégagement de vapeurs ammoniacales (qui bleuissent le papier de tournesol), etc.

Constater ces divers caractères de la fermentation, en mettant du fumier frais dans un grand pot à fleurs.

Les engrais chimiques.

a) Observer un engrais phosphoré, le superphosphate de chaux ; remarquer que c'est une poudre amorphe, très peu soluble dans l'eau.

b) Observer un engrais azoté, l'azotate de soude ; noter que c'est un corps cristallisé très soluble dans l'eau ; en projeter une pincée sur un charbon incandescent, et constater qu'il décrépite en produisant sa combustion.

c) Observer un engrais potassique, le chlorure de potassium ; constater son état cristallin et sa solubilité dans l'eau.

Puissance fertilisante du purin et des gaz du fumier.

Prendre trois pots à fleurs semblables : A, B et C (fig. 1), les remplir de terre presque stérile et semer une même graine dans chacun d'eux, du ray-grass par

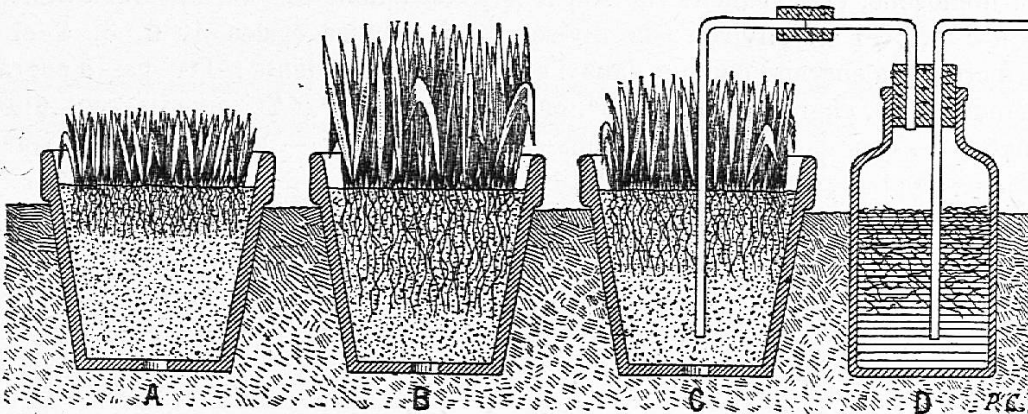


Fig. 1.— Puissance fertilisante du purin et des gaz de fumier.

¹ Voir l'*Educateur*, Nos 4, 9, 15 et 17.

exemple. Quand la germination est terminée, conserver le pot A, tel qu'il est (il servira de *témoin*) ; arroser les pots B et C avec un mélange, par moitié, de purin et d'eau, et faire pénétrer dans le pot C un tube de verre relié à un flacon D rempli de fumier frais et de purin. Adapter, au bouchon de ce flacon, un tube plongeant dans le purin et par lequel, tous les deux ou trois jours, on fera passer un courant d'air pendant une minute environ. Les gaz dégagés du flacon seront absorbés par la terre.

Au bout de quelques semaines, on observera une végétation différente dans les trois pots : chétive en A, belle en B, meilleure en C.

Remarque. Nous recommandons d'enfoncer les pots en terre, comme le représente la figure. On devra les arroser quand cela sera nécessaire.

Cultures démonstratives montrant le rôle des engrais.

Première expérience. — Prendre 5 pots à fleurs, de 20 à 25 cm. de diamètre (numérotés 1, 2, 3, 4 et 5), et les remplir de terre presque stérile. Ajouter au N° 2 un engrais complet (azoté, phosphaté et potassique) en ayant soin de le mêler intimement à la terre. Mettre, de la même façon, dans le N° 3, un engrais sans azote (phosphaté et potassique), dans le N° 4 un engrais sans phosphate (azoté et potassique), et dans le N° 5 un engrais sans potasse (azoté et phosphaté). Cela fait, semer une même espèce de graine dans chaque pot (et en même quantité), par exemple, du blé ou du ray-gras, arroser quand cela est nécessaire, et suivre l'évolution des cultures, en les comparant.

Remarque. Il est nécessaire que l'eau d'arrosage n'enlève pas à la terre les engrais qu'elle renferme ; aussi, chaque pot doit être placé dans une assiette assez profonde pour retenir l'eau qui en sort.

Nous conseillons de mettre les pots en terre : l'expérience est alors moins rigoureuse, mais il est plus facile de la mener à bien, car les pots se dessèchent moins vite et les plantes souffrent moins si on oublie de les arroser.

Deuxième expérience. — Choisir, dans le jardin scolaire, une plate-bande au sol homogène, et également visitée par le soleil dans toute son étendue : dimension 5 m. \times 1 m. environ ; la diviser en 5 parties égales 1, 2, 3, 4 et 5. Y mettre des engrais, comme dans l'expérience précédente : 1^{re}, pas d'engrais (témoin) ; 2^e, engrais complet ; 3^e, engrais sans azote ; 4^e, engrais sans phosphate ; 5^e, engrais sans potasse. Puis semer ou planter — en lignes — diverses espèces de plantes, et suivre l'évolution des cultures.

Remarque. Proportion des engrais pour les deux expériences précédentes :

	Par pot de 20 à 25 cm. de diam.	Par mètre carré.
Azotate de soude	2 gr.	50 gr.
Superphosphate de chaux	3 »	80 »
Chlorure de potassium	1 »	20 »

(A suivre.)

P. CHAUVET.



**HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVREURIE**



Bornand-Berthe

Lausanne
8, Rue Centrale, 8
Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris. Chronomètres avec bulletin d'observat.
Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral).
Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1^{er} titre, marque Boulenger, Paris.

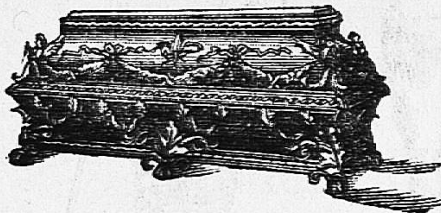
RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. Envoi à choix.

LAUSANNE
École LEMANIA
Préparation rapide,
approfondie.
BACCALAURÉATS
Maturité

Classes de raccordement
internat et externat

Pompes funèbres générales



Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs
de la Société Pédagogique Vaudoise.

PHOTOGRAPHIE CHS MESSAZ

Rue Haldimand, 14, LAUSANNE

Portraits en tous formats. — Spécialité de poses d'enfants.

Groupes de familles et de sociétés.

Ouvert tous les jours et les dimanches.

Maison de confiance, fondée en 1890.

Téléphone

Ascenseur

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

MAISON MODÈLE

Maier & Chapuis, Lausanne, Rue du Pont

VÊTEMENTS CIVILS

ET UNIFORMES OFFICIERS

Complets

fantaisie
et cérémonie
Coupe moderne
Travail soigné

COSTUMES
sports

MANTEAUX
de pluie

COSTUMES
Enfants



10 % comptant aux instituteurs de la S. P. V.

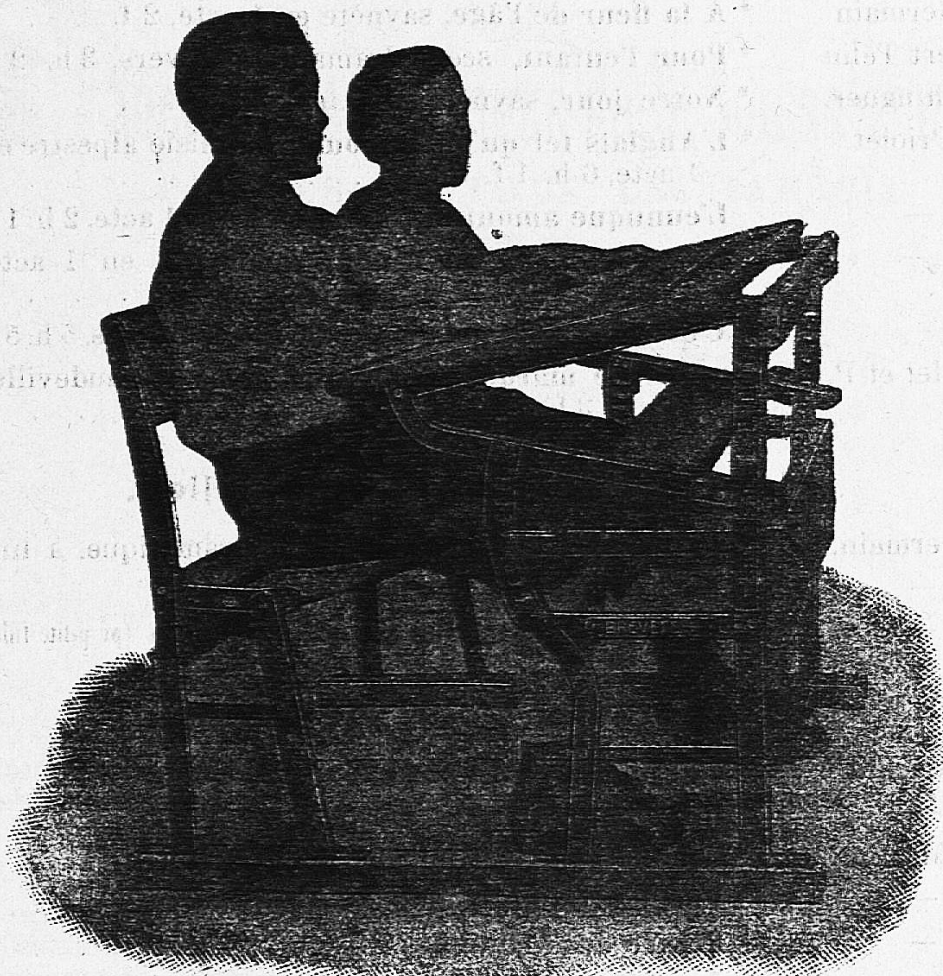
Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Jules Rappa

Ancienne maison A. Mauchain

Genève



Médaille d'or, Paris 1889

Médaille d'or, Genève 1896

Médaille d'or, Paris 1900

Edition Fœtisch Frères (S. A.)

Lausanne & Vevey & Neuchâtel

o o PARIS, 28, rue de Bondy o o

COMÉDIES

NOS NOUVEAUTÉS

MONOLOGUES

— SAISON 1915-1916 —

M. de Bosguérard	* Le retour de l'enfant prodigue, comédie, 1 acte, 8j. f.	1.—
—	* L'aveugle ou le devin du village, pièce dramatique en 1 acte, 12 j. f.	1.—
J. Germain	* A la fleur de l'âge, saynète en 1 acte, 2 f.	1.—
Robert Télin	* Pour l'enfant, scène dramatique en vers, 3 h. 2 f.	1.—
M. Ehinguer.	* Notre jour, saynète en 1 acte, 3 f.	1.—
R. Priolet.	* L'Anglais tel qu'on le roule, fantaisie alpestre en 1 acte, 6 h. 1 f.	1.—
—	L'eunuque amoureux, vaudeville en 1 acte, 2 h. 1 f.	1.—
—	Un prêté pour un rendu, vaudeville en 1 acte, 3 h. 2 f.	1.—
—	C'est pour mon neveu, vaudeville en 2 actes, 5 h. 5 f.	1.50
R. Priolet et P. Decautrelle.	Le marquis de Cyrano, comédie-vaudeville, 1 acte, 3 h. 1 f.	1.50

Monologues pour Demoiselles.

J. Germain.	* La dernière lettre, monologue dramatique, à lire	0.50
—	* Mon contrat de mariage,	
—	* Je n'emmènerai plus papa au cinéma (pr petite fille)	0.50

Monologues pour Messieurs.

J. Germain.	* J'ai horreur du mariage, monologue gai	0.50
—	* L'agent arrange et déränge, monologue gai	0.50
Ed. Martin.	* Comme papa, monologue pour garçon	0.50
—	* Futur présent, monologue pour mariage	0.50
—	* Prince des blagueurs	0.50
—	* Les débuts de Cassouade (accent toulousain).	0.50

LES MONOLOGUES NE SONT PAS ENVOYÉS EN EXAMEN

Les expéditions sont faites par retour du courrier.

Les pièces précédées d'un astérisque * peuvent être entendues par les oreilles les plus susceptibles.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LII^{me} ANNEE. — No 22

LAUSANNE — 3 juin 1916.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUQUIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne
Ancien directeur des Ecoles Normales du canton de Vaud.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : L. Grobéty, instituteur, Vaulion.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Resier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel (prov.)

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Étranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places primaires au concours.

INSTITUTEUR : Donatyre : fr. 1600, logement, jardin, plantage, pl us 4 stères de bois à charge de chauffer la salle d'école ; 13 juin.

Musée scolaire cantonal

1. Une exposition d'ouvrages recommandés pour la jeunesse et les bibliothèques populaires aura lieu durant le mois de juin et sera ouverte au public les mercredis et samedis de 2 à 5 heures du soir.

2. L'expédition de tableaux ruraux continuera pendant le semestre d'été, excepté durant les mois d'août et d'octobre. Le formulaire sera envoyé sur demande.

Ecoles primaires

Le Département de l'Instruction publique a sanctionné les nominations ci-après :

INSTITUTEUR : M. Henry Robert, à la Coudre (L'Isle).

INSTITUTRICES : Mlles Joss, Hélène, à la Forclaz (Ormont-Dessous). Pavillard, Violette, à l'Abergement. Mme Despland-Puenzieux, Emma, à Yvonand. Mlle Jorand, Adèle, maîtresse d'école enfantine, à Clarens.

Enseignement secondaire

Ecoles d'Orbe. — Un concours est ouvert pour la nomination d'un directeur des Ecoles publiques, secondaires et primaires de la Commune d'Orbe.

Obligations prévues par le règlement spécial qui régit ce poste.

Maximum des leçons à donner au Collège : 10 heures hebdomadaires.

Traitement annuel : fr. 4000.

Entrée en fonctions à fixer.

Titres exigés conformément à l'article 82 de la loi secondaire.

Adresser les inscriptions au Département de l'Instruction publique et des cultes, 2^{me} service, jusqu'au 17 juin 1916, à 6 h. du soir.

Collège de Vevey. — Une place de maître d'allemand (section scientifique et section commerciale) au Collège de Vevey est au concours.

Obligations légales.

Traitement ; fr. 3500 Augmentations communales : maximum fr. 600 au bout des 20 ans de service dans le canton.

Le titulaire devra demeurer dans la commune.

Adresser les offres de service avec un curriculum vitæ au Département de l'Instruction publique, 2^{me} service, jusqu'au 17 juin 1916, à 6 h. du soir.

Aux instituteurs

ACHAT DE VIEUX PAPIERS

livres, cahiers, journaux, vieilles correspondances, etc. au plus haut prix du jour (8 fr. les 100 kilos). **E. L'EPLATTENIER, Yverdon.** (O F 853 H)

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposons, prière de nous faire connaître toutes les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du journal.

INSTITUT J.-J. ROUSSEAU, GENÈVE

COURS DE VACANCES

Questions de psychologie et de pédagogie expérimentales.

Enseignement de la langue. (Langue maternelle et langues étrangères.)

Cours de MM. BALLY, PIERRE BOVET, ERN. BRIOD, CLAPARÈDE, RONJAT, SECHEHAYE, ED. VITTOZ. *Conférences-discussions. Sorties en commun.*

Le programme est conçu de manière à intéresser les maîtres romands autant que leurs collègues du reste de la Suisse.

Inscriptions pour les cours, du 15 au 31 juillet : 25 francs.

Demander le programme, Taconnerie 5.

MAISON MODÈLE

Maier & Chapuis, Lausanne, Rue du Pont

VÊTEMENTS CIVILS

ET UNIFORMES OFFICIERS

Complets

fantaisie
et cérémonie
Coupe moderne
Travail soigné

COSTUMES
sports

MANTEAUX
de pluie

COSTUMES
Enfants



10 % comptant aux instituteurs de la S. P. V.

Favorisez de vos achats les maisons qui utilisent pour leurs annonces les colonnes de « L'ÉDUCATEUR ».

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE

VIENT DE PARAÎTRE :

Une grammaire française pour toute la Suisse romande !

Charles VIGNIER (avec la collaboration de U. BRIOD, L. JAYET, H. SENSINE)

COURS DE LANGUE FRANÇAISE

GRAMMAIRE — VOCABULAIRE — COMPOSITION

Premier Livre

A l'usage du DEGRÉ MOYEN des Écoles primaires de la Suisse romande

Ouvrage adopté par les Départements de l'Instruction publique
des cantons de Vaud, de Neuchâtel, de Genève, du Valais et de Berne.

1 vol. in-8 avec de nombreuses illustrations de H. Elzingre et F. Bovard.

Prix 1 fr. 50

Le principe, juste et fécond, de l'unification des moyens d'enseignement, acclamé au Congrès scolaire de Bienne en 1898, avait déjà trouvé son application en ce qui concerne les manuels de géographie et d'histoire employés dans la plupart des cantons de la Suisse romande. Indépendamment des avantages d'ordre matériel qu'on en retire, l'adoption d'un ouvrage *intercantonal* pour chacune des matières du programme, assure de l'unité à l'enseignement, et ne peut avoir ainsi que d'heureuses conséquences au point de vue national en permettant la réalisation, dans une grande mesure, de cette concordance d'éducation si naturelle, si désirable dans notre Suisse romande, et qui devient toujours plus nécessaire.

S'inspirant de ces idées, la Conférence des Chefs des Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande mit à l'ordre du jour de sa séance, le 24 octobre 1905, la question d'un manuel de grammaire commun à tous les cantons de langue française.

Le 14 mars 1913, la Conférence a approuvé les programmes qui lui étaient soumis à la suite d'un concours et a désigné comme auteurs du *Cours moyen* et du *Cours supérieur* MM. Vignier et Sensine, avec la collaboration de MM. Briod et Jayet et d'une commission intercantonale chargée de l'examen des manuscrits.

Enfin, la nouvelle grammaire a vu le jour.

C'est le *Tome I* du nouveau COURS DE LANGUE FRANÇAISE que nous présentons aujourd'hui au corps enseignant et au public de la Suisse romande. En le composant, les auteurs se sont inspirés des idées exposées par les propagateurs de la réforme de l'enseignement grammatical en France et se sont aussi souvenus des conseils que donnait aux instituteurs de son pays, il y a un siècle, l'immortel Père Girard, qui opposait déjà « la grammaire des idées à la grammaire des mots », et qui, sentant que tout l'enseignement grammatical devait avoir pour base le langage même de l'enfant, le voulait progressif, pratique, harmonique dans ses diverses parties.